

ASIE / ASIE CENTRALE

INDE : Assassinat d'un défenseur des droits de la population locale à Adivasis 26 juillet 2002 - Lettre ouverte au président

Mme Navleen Kumar qui défendait le droit à la terre à Adivasis, a été poignardée 19 fois à son domicile le 19 juin à Nallasopora. Mme Kumar luttait par la voie légale contre ceux qui depuis les 25 dernières années se sont appropriés des terres tribales au moyen de la fraude, la menace et la force dans le district de Thane. La veille de sa mort, Bhai Thakur, un gangster reconnu, avait été accusé de l'assassinat d'un constructeur sur la base du témoignage de Mme Kumar. Mme Kumar avait déjà été menacée et harcelée par la "land mafia". Le 30 juin, quatre hommes liés à Bhai Thakur, ont été arrêtés par la police criminelle dans l'affaire de l'assassinat de Mme Kumar. Ils ont été placés en détention préventive. Pour l'instant, aucune preuve ne révèle la culpabilité des accusés. Depuis la mort de Mme Kumar, d'autres militants ont été menacés pour avoir parlé de cette affaire et défendu les droits de la population d'Adivasis. Des plaintes ont été déposées auprès de la police.

OUZBEKISTAN : Détention/ Torture / Procédures judiciaires 19 juillet 2002 - UZB 001 / 0502 / OBS 035.01

M. Yuldash Rasulov, membre de la section régionale de Kashkadarya de la Société des droits de l'Homme d'Ouzbékistan (HRSU) a été arrêté le 24 mai et transféré le 3 juillet au centre de détention provisoire No 1. Depuis, il est victime de mauvais traitements. Un enquêteur de police a menacé et torturé M. Rasulov dans le but d'obtenir des aveux de ce dernier. M. Rasulov a été en particulier accusé d'avoir créé une organisation de 20 personnes interdite par la loi et d'avoir conduit un groupe de personnes au Tadjikistan dans le but de leur apprendre à manier les armes à feu et à fabriquer des bombes et des explosifs. Cependant M. Rasulov ne connaît que 4 des 20 personnes accusées d'appartenir à cette organisation et ne s'est jamais rendu au Tadjikistan.

PROCHE ORIENT

PALESTINE : Détention d'un défenseur soupçonné de collaboration avec Israël 8 juillet 2002 - Lettre ouverte au ministre de l'Intérieur

Le 4 juillet, l'organisation des droits de l'Homme B'Tselem a appris qu'un de ses enquêteurs, Khaidar Ghanem était détenu dans les locaux de la Sécurité préventive palestinienne à Gaza depuis la veille. Ces dix derniers mois, M. Ghanem avait collecté des témoignages de résidents palestiniens à Rafah pour B'Tselem. Il a été interrogé au sujet de sa collaboration avec Israël mais aucune charge ne lui a été signifiée à ce jour.

AFRIQUE

CONGO BRAZZAVILLE : Menaces 16 juillet 2002 - COG / 001 / 0702 / OBS 042

M. Marcel Touanga, ancien colonel de l'armée congolaise, Président et membre fondateur du Collectif des parents des disparus du Beach de Brazaville, ainsi que sa famille, ont été victimes de menaces. Le 16 juin, son domicile à Brazaville a été fouillé par des militaires armés. Le 3 juillet, des hommes en civil ont, à nouveau, fouillé son domicile pour y rechercher des armes. Le 11 juillet, des hommes en civil ont demandé à sa famille de vider les lieux. Enfin, M. Touanga, qui réside actuellement en France, est surveillé et menacé par des appels téléphoniques presque quotidiens. Ces actes d'intimidation interviennent dans le cadre de la procédure judiciaire introduite en France contre des responsables politiques et militaires suspectés d'être impliqués dans les disparitions du Beach, et dans laquelle M. Touanga est partie civile et témoin en tant que père de l'un des disparus. Les actes de harcèlement et de menaces se sont multipliés depuis que le Général Tdabira, visé dans la plainte déposée en France a été entendu le 23 mai 2002.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : Effraction / Risque de représailles 30 juillet 2002 - RDC 006 / 0702 / OBS 048

La nuit du 25 juillet, cinq militaires armés et en uniforme de l'Armée patriotique rwandaise (APR) sont entrés par effraction au domicile de M. Majaliwa Kanazi, coordinateur de l'ONG de défense des droits de l'Homme CADI à Uvira, dans le but de l'interpeller. Ce dernier a pu s'échapper. Les militaires ont fouillé le domicile et volé l'équivalent de 150 dollars en monnaie locale.

Préoccupation pour l'Etat de santé de M. N'sii Luanda 30 juillet 2002 - RDC 004 / 0106 / OBS 049.03

M. N'sii Luanda, Président du Comité des observateurs des droits de l'Homme est de nouveau incarcéré arbitrairement depuis le 19 avril. Le 12 juin 2002, un certificat médical attestant que M. N'sii Luanda souffrait de douleurs appendiculaires et de palpitations cardiaques qui nécessitaient un suivi médical à l'extérieur du centre de détention avait été transmis au Procureur général militaire afin que les mesures recommandées soient mises en oeuvre. Or à ce jour, le procureur général militaire n'a pas accordé à M. N'sii Luanda la possibilité de recevoir les soins appropriés. M. N'sii Luanda avait été arrêté à son domicile par des inspecteurs de la Cour d'ordre militaire le 19 avril 2002 sur le motif de trahison. Sa maison avait été fouillée et il avait été interrogé, puis placé en détention le 20 avril 2002.

MAGHREB

EGYPTE : Nouveau jugement

30 juillet 2002 - EGY 001 / 0202 / OBS 010.1

Dr. Saad Eddin Ibrahim, Président du Ibn Khaldoun Center for Development Studies et professeur de sociologie politique, ainsi que 27 employés du Centre ont été à nouveau condamnés pour avoir reçu des financements de l'étranger sans autorisation préalable de l'Etat. Dr. Ibrahim a été condamné à sept ans de prison et les employés à des peines de prisons diverses (Mme Nadia Abd El Nour à deux ans de prison et à des travaux forcés, Khaled Fayad et Osama Hashem à un an de prison avec sursis, Mme Marwa Zaki à deux ans de prison et à des travaux forcés, M. Hassanein et Mme Magda El Sayed à trois ans de prison et à des travaux forcés, et les 21 employés restants à un an de prison avec sursis). Dr. Ibrahim et ses collègues avaient déjà été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement le 25 mai 2001 par la Cour de sécurité de l'Etat. Dr. Ibrahim avait fait appel de cette décision et la Cour d'appel suprême du Caire avait renvoyé l'affaire devant une autre Cour de sécurité de l'Etat. Le 7 février 2002, Dr. Ibrahim avait été libéré. Il vient d'être remis en prison

TUNISIE : Zouhair Yahyaoui, fondateur et animateur du site TUNeZINE condamné en appel à 2 ans de détention

11 juillet 2002 - Communiqué de presse

M. Zouhair Yahyaoui a été condamné à 2 ans de prison ferme par la Cour d'appel de Tunis pour "avoir communiqué ou divulgué une information qu'il savait fautive dans le but de faire croire à un attentat" (art 306 ter du code pénal) et pour "soustraction de lignes de télécommunications" (art 84 du code sur les télécommunications). Le ministère public a rejeté les demandes de renvoi de l'audience et de libération provisoire du détenu et l'affaire a été délibérée sans examen au fond et sans que la défense n'ait été entendue. M. Yahyaoui avait été arrêté le 4 juin 2002 puis placé en détention pour être jugé en première instance le 20 juin 2002 et condamné à 2 ans et 4 mois de prison ferme. Il a subi des interrogatoires "musclés" sur les activités du site Internet TUNeZINE, censuré en Tunisie et relatif à la situation des droits de l'Homme en Tunisie.

GEORGIE

GEORGIE : Agression / Campagne de discrédit

11 juillet 2002 - GEO 001/ 0702/ OBS 039

Le 10 juillet, un groupe de 15 individus a attaqué le bureau du Liberty Institute à Tbilisi blessant plusieurs membres de l'association. Le président, Levan Ramishvili, a été spécialement visé, et le matériel du bureau a été détruit. Cette agression est d'autant plus préoccupante qu'elle s'inscrit dans une campagne de rejet des valeurs démocratiques et de discrédit des défenseurs et des activités des ONG, assimilées à celles de groupes terroristes.

Harcèlement / Agression

19 juillet 2002- GEO 002 / 0702 / OBS 044

Le 15 juillet, Nugzar Sulashvili et sa famille ont été victimes d'une attaque à main armée à leur domicile. M. Nugzar Sulashvili est le président de l'Union internationale "Centre for Foreign Citizens' and Migrants' Rights and Security"(FCRS), basée à Tbilisi. L'agresseur, appartenant vraisemblablement aux services secrets, a été relâché immédiatement après son arrestation et la police n'a mené aucune enquête. Depuis trois ans, le FCRS fait l'objet d'une campagne de discrédit et d'actes de vandalisme. Le 12 mars 2000 et 18 juillet 2000, les locaux du Centre ont été attaqués et le matériel détruit. Le 4 novembre 2000, le premier adjoint du président de l'organisation a été agressé. Le 2 janvier 2001, le président et sa famille ont été agressés dans leur voiture. Lors de chacune de ces agressions, des documents importants ont été dérobés. Le 14 août, à l'aéroport de Tbilisi, des documents révélant l'implication des autorités dans divers trafics ont disparu. La dernière agression visant M. Sulashvili a sûrement eu pour but de dissuader celui-ci de publier le rapport annuel 2001-2002 sur les trafics en Géorgie.

BIT

BIT : Conférence annuelle

Genève 4 - 20 juin 2002

Lors de la 90ème Conférence annuelle du Bureau international du travail, l'Observatoire a suivi les débats de la Commission d'application des normes et notamment l'application de la Convention 87 sur la liberté syndicale (1948). Les pays suivants étaient examinés : Bélarus, Colombie, Ethiopie, Guatemala, et Venezuela. La situation de grave insécurité que traversent les dirigeants syndicaux en Colombie a de nouveau été l'objet d'un large débat mais une fois de plus il n'y a pas eu d'accord pour que soit ouverte une commission d'enquête. Lors de l'examen du Guatemala, la préoccupation exprimée à l'égard de la situation des syndicalistes par Hina Jilani, Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations unies sur les défenseurs, lors de sa visite en mai dernier a été reprise par le groupe des travailleurs. Quant au Bélarus et malgré une législation qui entrave largement la création et la liberté d'action des syndicats, le gouvernement ne s'est pas présenté, empêchant ainsi toute discussion.

Coordonnées de l'Observatoire

L'Observatoire pour la protection
des défenseurs des droits de l'Homme
programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT
aux numéros suivants :

direct FIDH

tel : 33 (0) 1 43 55 20 11 / fax : 33 (0) 1 43 55 18 80

direct OMCT

tel 41 (0) 22 809 49 39 / fax : 41 (0) 22 809 49 29

E. mail : observatoire@iprolink.ch